

Le billet du Président

Vacances d'été oubliées, rentrée achevée, les ARS n'ont pas cessé de nous préoccuper dans une ambiance morose de réforme des retraites. Fin septembre, l'ensemble des PHISP en ARS adhérents au SPHISP ont pu s'exprimer librement grâce à un questionnaire en ligne. Cela a servi de support à la réunion avec la directrice des ressources humaines du ministère de la santé et la diffusion de son exploitation se développe. Tout cela nous montre que c'est généralement dans un climat difficile que ces ARS se sont mises en place. L'effet escompté n'a pas eu lieu et les PHISP sont très perplexes malgré leur capacité à s'investir et à proposer de nouvelles organisations.

Nous devons poursuivre notre surveillance pour minimiser l'ardeur des ARS à rogner sur tout.

Frédéric BOËL

Sommaire

POINT SUR L'ACTU

- Réunion du 21 septembre avec Madame KIRRY
- Résultats du QUESTIONNAIRE PHISP en ARS
- Prochaine CAP de promotion : 19 novembre 2010
- Participation du SPHISP à l'assemblée générale du SNISPV le 1^{er} décembre 2010
- Elections comités d'ARS - Alliance UNSA-SMISP-SPHISP
- Stagiaires PHISP 2010-2011

VIE SYNDICALE

- Rappel des 2 semaines de stage statutaire, **de l'AG du mercredi 8 décembre et des réunions des correspondants locaux les mardi 23 novembre et 7 décembre 2010**
- Changements d'adresses
- Départs à la retraite

VIE PROFESSIONNELLE

Découvrir les diverses facettes du métier de PHISP :

- Le premier PHISP en PNA au SNDJ

POINT SUR L'ACTU

Réunion du 21 septembre 2010 avec la directrice des ressources humaines du ministère de la santé : Madame Michèle KIRRY

Présentation du bureau du SPHISP et évocation de plusieurs points d'actualités

C'est une heure et quinze minutes qui a seulement été accordée au SPHISP pour lui permettre de se présenter et aborder les points critiques concernant notre corps. La réunion s'est tenue en toute sérénité, et Madame KIRRY a fait preuve d'une écoute certaine. LE SPHISP a envoyé un courrier, disponible sur notre site internet, reprenant l'ensemble des points qui avaient été abordés en réunion : nous sommes encore à ce jour dans l'attente d'une réponse écrite de sa part.

Nous l'avons relancée, le SPHISP informera sur les suites.

Résultats du QUESTIONNAIRE PHISP en ARS

La réunion du 21 septembre avec Madame KIRRY a été l'élément déclencheur pour mettre en place, pour la première fois, un questionnaire diffusé par internet. L'ensemble des réponses étaient collectées sur une adresse spécifique du SPHISP de Google-documents.

Le résumé des réponses et l'exploitation réalisée ont été envoyés à chaque adhérent et sont disponibles sur le site internet du SPHISP.

Différents acteurs en seront directement destinataires, dont en priorité Madame KIRRY et Madame WARGON, la secrétaire générale du

ministère de la santé, qui doivent savoir comment la mise en place des ARS a été réalisée et est vécue par les PHISP.

Notre Assemblée générale à Rennes sera pour nous tous l'occasion d'exposer ces résultats et d'en débattre.

Le SPHISP remercie les PHISP qui ont consacré un peu de temps à remplir ce questionnaire en ligne nous permettant de mieux savoir comment cela se passe vraiment dans les ARS.

Prochaine CAP de promotion

La prochaine CAP est programmée le vendredi 19 novembre et la pré-CAP le lundi 15 novembre. Un tirage au sort des représentants a eu lieu en précipitation par la DRH début novembre.

En effet, tous les représentants élus du personnel titulaires du grade de chef

étant promouvables au grade supérieur, aucun de ces représentants ne peut donc siéger en CAP. Parmi les agents du grade

de chef dans le corps des PHISP seuls 3 agents ne sont pas promouvables au tableau d'avancement 2011. Ils sont par conséquent susceptibles d'être tirés au sort comme remplaçants des représentants du grade de chef dans les conditions définies dans le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires.

Mais seuls deux PHISP étaient volontaires et disponibles, à savoir :

- Mme Marie-Pascale Barbier (ARS Nord-Pas de Calais) ;

- Mme Claudine BERTHOD (ARS Rhône-Alpes) ;

Par ailleurs, M. Alain MORIN, pharmacien général en détachement à l'IGAS, ayant démissionné de la CAP, un tirage au sort a eu lieu pour le remplacer : Chantal PAULUS (ARS Lorraine) sera donc suppléante pour cette CAP.

Remercions nos collègues pour leur participation à la CAP.

Participation du SPHISP à l'assemblée générale du SNISPV le 1er décembre 2010

Dans le cadre des liens tissés par le précédent bureau et concrétisés notamment par la tenue du point presse de juin dernier, le SPHISP a été invité à participer à l'assemblée générale du syndicat national des inspecteurs de santé publique vétérinaire. Le SPHISP vous indiquera ce qui ressortira de cette journée.

Elections comités d'ARS - Alliance UNSA-SMISP-SPHISP

Dans son flash info de juillet, le SPHISP vous avertissait sur le nécessaire rapprochement du SPHISP avec une centrale syndicale nous permettant d'avoir une représentativité dans chaque ARS.

En effet, cette représentativité se fera ARS par ARS en fonction des résultats de chacune des élections organisées pour la tenue du comité d'agence. Seul, le SPHISP ne peut espérer réunir les 10% minimum de voix pour avoir cette représentativité.

En s'alliant avec l'UNSA, nous pourrions espérer dans certaines ARS détenir des sièges de titulaires et de suppléants. La

représentativité est primordiale pour avoir accès à l'information et aux négociations.

Le SPHISP travaille avec l'UNSA et le SMISP pour répartir ces potentiels postes de titulaires et de suppléants en fonction de notre poids électoral respectif.

Stagiaires PHISP 2009-2010

D'année en année, la liste des pharmaciens inspecteurs stagiaires est toujours aussi réduite : seuls 5 stagiaires ont pu intégrer l'EHESP.

Voici les noms de nos stagiaires qui ont intégré l'EHESP le 1er octobre 2010 :

Stéphane CARDON

Philippe DESMEDT

Corinne LOCATELLI JOUANS

Philippe LENOIR

Laurence MORVILLERS

La 6ème stagiaire, Véronique PINEAU a demandé et obtenu un report pour l'an prochain. Ces stagiaires sont issus d'un report de la liste complémentaire des candidats du dernier concours. Ils

gardaient le bénéfice du concours pendant 2 ans à condition qu'un nouveau concours ne soit pas organisé.

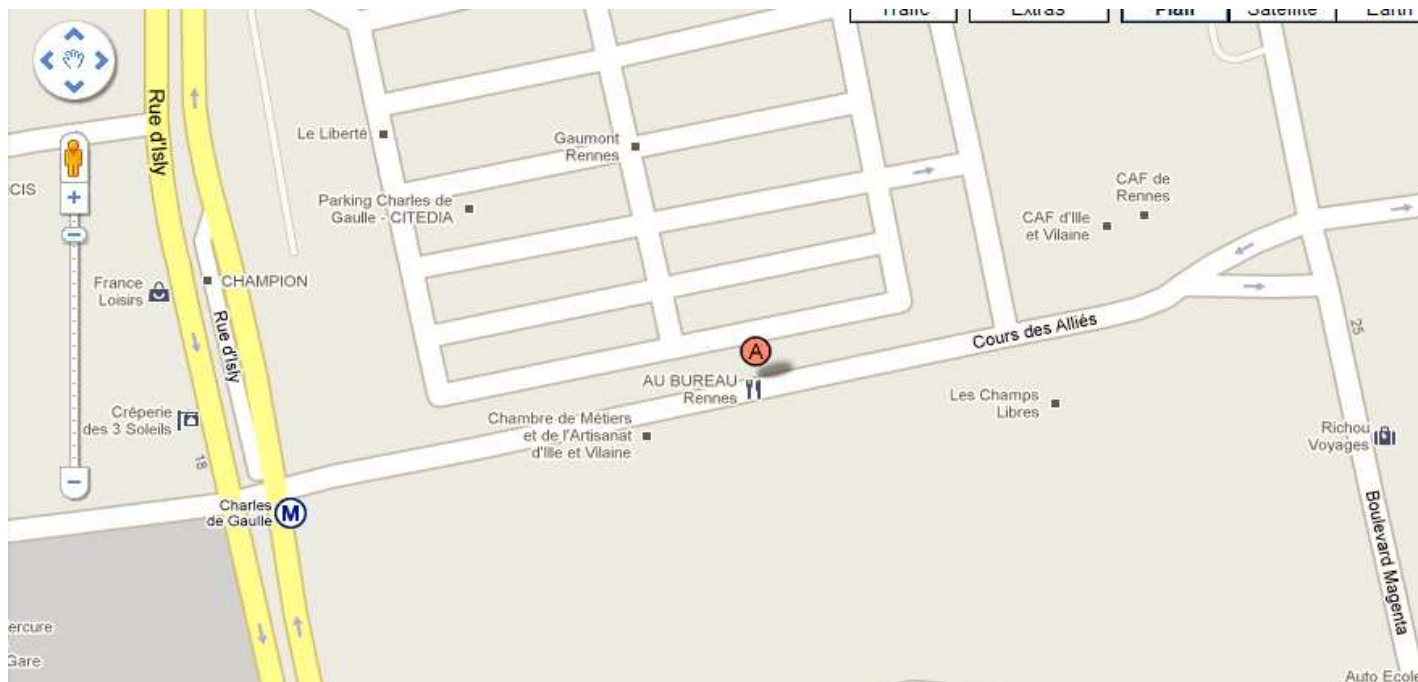
Nous avons demandé à Madame KIRRY l'organisation d'un concours pour l'année 2011. Le SPHISP sera très vigilant et fera ce qu'il faudra pour se faire entendre afin de ne pas voir ses effectifs diminuer alors que les ARS occupent une partie importante des PHISP à de nouvelles missions et pour faire face aux prochains départs à la retraite en 2012 et 2013

VIE SYNDICALE

Rappel des 2 semaines de stage statutaire : Du 22 au 26 novembre (semaine 47) puis du 6 au 10 décembre (semaine 49).

Attention, pour cause de travaux à l'EHESP, la réunion du SPHISP du mercredi 24 novembre et l'Assemblée générale du mercredi 8 décembre vont migrer, après les interventions, à La Maison des Associations, 6 Cours des Alliés à Rennes (METRO Charles De Gaulle).

Nous avons loué une salle de 19 à 21h : venez nombreux



Des « pouvoirs » seront adressés aux PHISP qui assistent à la 1^{ère} semaine de stage. **VENEZ NOMBREUX !**, nous avons loué également un espace cafétéria pour y organiser un pot à la suite de l'assemblée générale.

Réunion des correspondants locaux les mardi 23 novembre et 7 décembre 2010.

Pour bien préparer les réunions avec nos correspondants locaux du SPHISP, n'hésitez pas à les contacter pour leur faire part de vos observations ou

transmettez les par mail au président du SPHISP (frederic.boel@justice.fr)

Changement d'adresse des adhérents

Merci de communiquer à **Anne PHAM-BA MARIE** toute modification de vos adresses postales ou des courriels pour la mise à jour du tableau des adhérents du SPHISP.

sphisp.anne.pham-ba@hotmail.fr

Merci aussi de signaler vos départs à la retraite à la DRH et au SPHISP pour nous permettre d'anticiper les demandes de poste pour les prochains concours.

Un PHISP en position normale d'activité (PNA) au service national de douane judiciaire (SNDJ)

Le décret du 18 avril 2008 organisant les conditions d'exercice de fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'État a élargi les possibilités d'affectation des membres d'un corps, quel que soit le ministère gestionnaire, à l'ensemble des emplois des autres ministères et établissements publics, dont les fonctions correspondent aux missions qu'ils ont vocation à accomplir. (lire aussi circulaire n°2179 du 28/01/2009).

Un PHISP est en « position normale d'activité » (PNA) lorsqu'il est affecté dans un poste dont les fonctions correspondent aux missions définies dans son statut. Le PHISP doit poser sa candidature auprès du service dans lequel un poste a été déclaré vacant. Si sa candidature est retenue, l'administration dont relève cet emploi donnera à l'administration gestionnaire de l'agent un avis favorable à son affectation (avis conforme).

Selon les cas (voir circulaire), la CAP est consultée.

Un PHISP en position de détachement ou en situation de mise à disposition ne peut pas être en position normale d'activité. C'est l'administration d'accueil qui rémunère l'agent. Les primes et indemnités demeurent celles afférentes à son corps, mais la modulation est effectuée par l'administration d'accueil.

L'agent peut, en outre, percevoir les indemnités particulières liées à l'emploi.

L'administration d'origine prend un arrêté d'affectation en PNA, elle assure la gestion du corps du fonctionnaire concerné, continue à la gestion de l'agent. A la différence d'un détachement, l'arrêté ne prévoit pas de durée d'affectation. C'est elle qui prononcera notamment les décisions d'avancement ou de promotion. Elle prendra toutefois l'avis de l'administration d'accueil sur tout changement de situation de l'agent. Celui-ci relèvera toujours de la CAP de son corps pour laquelle il reste électeur.

L'affectation hors de son administration d'origine, comme pour toute affectation, n'a pas de durée déterminée. Mais, la circulaire prévoit des modalités spéciales établies entre l'administration d'origine et l'administration d'accueil. L'agent pourra solliciter s'il le souhaite une nouvelle mutation ou, lorsque la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels sera publiée, une intégration directe dans un corps homologue de l'administration d'affectation. L'administration d'accueil peut demander à l'administration d'origine une mutation d'office dans l'intérêt du service.

Notre collègue, Benoît DUFAY, a pris ses fonctions le 1er septembre 2010 au siège du SNDJ, auquel il est rattaché.

Son arrivée dans ce service de douane judiciaire dirigé par Mme Solange MORACCHINI, magistrate déléguée aux missions judiciaires de la douane, s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la douane de lutte contre les trafics de médicaments.

Notre collègue assure, au sein du SNDJ, la mission de «réfèrent santé publique » auprès des officiers de douane judiciaire (ODJ). Il apporte ainsi son concours aux procédures confiées au SNDJ en matière de santé publique, quelque soit le cadre d'enquête.

Il est également conduit à faire bénéficier l'ensemble des services douaniers (direction générale, douanes administratives, service national des

enquêtes douanières) de son expertise sur les produits de santé, notamment en matière d'identification et de réglementation. Mais rappelons qu'il ne se substitue pas aux PHISP des ARS, qui continuent à coopérer avec les douanes. Son rôle est de créer du lien entre les PHISP et les douanes.

- Coordonnées de Benoît DUFAY :

Service national de douane judiciaire
29 rue Victor BASCH
94306 VINCENNES
Tél : 01 58 64 88 50
Fax : 01 58 64 88 01

benoit.dufay@douane.finances.gouv.fr